

Jules Jimone .

BULLETIN MUNICIPAL N° 8

JANVIER 1937

BOUS MITIENS



QUEL AVENIR POUR AZUR ?

120 résidences principales, 100 résidences secondaires et locations meublées ; une possibilité d'accueil doublée en 10 ans ... et un nombre d'habitants qui reste stationnaire ; 50 enfants à l'école il y a moins de 10 ans, 24 aujourd'hui. Une moyenne d'âge qui augmente sensiblement ; peu d'activités industrielles ou artisanales, susceptibles de générer des emplois ; une surface agricole cultivable qui augmente mais un nombre d'agriculteurs qui diminue ... Alors, quel avenir pour AZUR ?

Heureusement, reste le tourisme, que l'on peut considérer comme un produit d'avenir dans notre région. Pour attirer celui-ci, pour sauvegarder les chances d'expansion de notre village, il faut que notre commune soit toujours plus attrayante, plus animée. Dynamisme public, dynamisme professionnel privé, dynamisme associatif, il faut que les forces vives de chacun s'unissent pour gagner la bataille du tourisme. Activité saisonnière vertes, mais dont les retombées économiques sont loin d'être négligeables quand les emplois traditionnels font si cruellement défaut...

Au niveau municipal, nous nous sommes résolument engagés vers le tourisme. Attirer les vacanciers, leur offrir l'environnement et les structures d'accueil qui leur donneront envie de prolonger leur séjour à Azur, c'est un objectif que nous sommes en passe de réaliser. Nous en sommes fiers, mais nous avons besoin de votre aide. Un village attirant, un village vivant, c'est un village dans lequel le vie associative est intense.

Faisons oublier que nous ne sommes que 360 ; montrons que grâce à notre dynamisme, grâce à notre participation à la vie des associations locales, nous pouvons animer notre village et le faire mieux connaître.

En vous présentant tous nos voeux de bonheur et de santé pour 1987, c'est à cela que je pense : l'avenir d'AZUR il est entre vos mains !

BONNE ANNEE A TOUS.

VOUS AVEZ BESOIN :

ADRESSEZ VOUS :

VOUS DEVEZ FOURNIR :

COÛT :

- Carte Nationale
d'identité.

- Mairie du
domicile.

- 2 photos,
- timbre fiscal,
- livret de famille
ou extrait de naissance
pour les célibataires.

- timbre
fiscal

- Extrait de
naissance.

- Mairie du
lieu de
naissance.

- indiquer date de
naissance,
- nom, prénoms.
(nom de jeune fille pour
les femmes mariées).

- gratuit.

- Extrait de mariage.

- Mairie du
lieu de
mariage.

- indiquer date du
mariage,
- vos nom et prénoms.

- gratuit.

- Fiche familiale
d'état-civil.

- Mairie du
domicile ou
de la résidence.

- livret de famille.

- gratuit.

- Fiche individuelle
d'état-civil.

- Mairie du
domicile ou
de la résidence.

- livret de famille
ou extrait de naissance.

- gratuit.

- Extrait acte de
décès.

- Mairie du lieu de-
décès ou du
domicile du
défunt.

- date du décès,
- nom, prénoms.

- gratuit.

SERVICES PUBLICS

- Mairie - Place A. Briand.....48.13.06
 - Perception - 1, rue B. Pontneau.....48.01.12
 - Presbytère - 16, rue du Vicomte.....41.53.45
 - E.D.F. - G.D.F. 10, rue Bd. Darrigade.....48.04.47
 - Gendarmerie - 8, passage du Carrelot.....41.51.17
 - Equipement - 15, rue de Moscou.....48.05.20
 - P.T.T. - place A. Briand.....48.15.62
 - Ecole publique.....41.30.84
- PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL DE SOUSTONS
- Caisse Allocations Familiales.....lundi 9H à 12H.
 - Caisse Primaire Assurance Maladie.....jeudi 9H30-12H
14H-16H30.
 - Caisse Mutualité Sociale Agricole.....ler et 3ème vendredi
de 9H à 12H.
 - Assistante Sociale - Sécurité Sociale.....2ème vendredi de
14H à 17H.
 - Médecin du Travail
 - Médecin et Dentiste Conseils.....Sur convocation.
 - ASSEDIC.....Dates affichées
en mairie.
 - Docteur BARRERE Pierre et
BOURTAYRE Régis.....41.50.24
 - Docteur BOUE J.Paul.....41.52.98
 - Docteur CASSEN Roland.....48.00.43

Vente de pins

Le 30 octobre 1986, à 17 heures, deux lots de poteaux et de pins ont été vendus pour la somme de 112 500 F.

Renouvellement des baux de chasse

Le Conseil Municipal renouvelle le contrat de bail avec les chasseurs détenteurs d'affût et maintient pour 1987, les prix de location 1986.

Chasse au gibier d'eau et sports de voile

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité contre la réglementation qui limiterait les activités nautiques sur le lac. Il souhaite cependant qu'une information sur le respect des zones de chasse soit affichée sur les aires de départ des véliplanchistes.

Terrain de tennis au lac

Un projet comprenant trois courts de tennis et un mini-golf est à l'étude. Déjà le premier court de tennis est en construction et fonctionnera en 1987. Quand au mini-golf, une réunion se tiendra prochainement pour étudier ce qu'il y a lieu de faire.

Budget supplémentaire 1986

Dépenses et Recettes de fonctionnement équilibrées à 28 270 F. La section d'investissement s'élève à 19 770 F et concerne l'achat d'un gyrobroyeur et la réfection d'un garage.

Concernant le camping, les recettes supplémentaires s'élèvent à 163 500F. Les dépenses supplémentaires sont de 84 461,92F. L'excédent de clôture est de 79 038,08F.

Eclairage public Place Aristide Briand

Le Conseil Municipal donne son accord pour le projet d'éclairage de la Place. Le coût s'élève à 19971F et est subventionné à 50% par le S.Y.D.E.C. La participation communale est de 8465F.

Quelques tarifs 1987

Surtaxe communale d'assainissement : 1,98 F/ m³.

Gîte rural prix à la semaine

juin à septembre : 580 F

juillet à août : 810 F

hors saison : 463 F

Camping Municipal

Par nuit

Personne de moins de 10 ans 5,35 F

Personne de plus de 10 ans 9,60 F

Emplacement - sans électricité 15,00 F

- avec eau + électricité 25,70 F

Taxe de séjour de 1,10 F par personne et par jour en supplément, les enfants de moins de 10 ans sont exonérés.

Association des retraités

Après le repas offert par le bureau d'aide sociale à tous les retraités âgés de plus de 62 ans, l'association se réunira à nouveau le 9 janvier 1987 pour la galette de rois et la formation d'un nouveau bureau.

Quelques dates de loto

25 Décembre 1986 à 17 H A.C.C.A.

1er Janvier 1987 à 17 H Comité des Fêtes

10 Janvier 1987 à 17 H U.S.A.

ETAT CIVIL

- Décès

25/8/86 : DALEAU Yves - Charpentier, cafetier, il aura occupé, durant toute son existence, la vie azurienne.

12/9/86 : DUHIEU Fernand - Conseiller municipal pendant 20 ans, ancien de l'U.S.A. rugby, animateur des fêtes, tout le monde regrette Fernand ; il était l'ami de tous.

12/10/86 : DUMORA Michel - Employé municipal à Vieux-Boucau, il laisse, comme Fernand, un grand vide à AZUR.

25/10/86 : PRALE Bernard - Il travaillait au Camping "La Paillotte".

Toutes nos condoléances.

- Mariage

Jean François DEROO, s'est marié à une molietsoise M.Hélène LARRIEU, le 04/10/86.

Toutes nos félicitations.

Association des parents d'élèves

Le loto du 5 décembre a obtenu un franc succès. Les fonds recueillis serviront à financer la classe de neige organisée du 23 janvier au 3 février 1987. Les élèves de Monsieur Lassus y participeront. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Le 20 Décembre 1986, a lieu la fête de Noël. La participation des enfants a été appréciée par tous. Nous remercions les enseignants de nous avoir offert un joli spectacle.

Le Père Noël a ensuite offert un jouet à chaque enfant.

Le réseau électrique

L'entreprise "Energie Industrielle" procède, en 1926 à l'électrification du bourg. Le devis s'élève à 110 000 F. Le projet date déjà de 1920.

Les frais des branchements des compteurs sont pris en charge par la commune malgré l'avis défavorable du préfet.

En 1928, pour la somme de 25 000 F les quartiers de Nougaro, Labèque, Atelier et Basque sont équipés. Les travaux sont confiés à la Compagnie Hydro-Electrique des Basses-Pyrénées.

En 1936, se poursuit l'électrification du Brac, Peyroux et le bord de l'étang. Le devis s'élève à 70 000 F.

L'éclairage public, également installé est réglé par une horloge Conjoncteur-Disjoncteur (1 250 F).

En 1968, c'est la rénovation du réseau avec l'arrivée du 380. Les travaux sont réalisés par l'entreprise BERC d'Anglet. L'éclairage public avec l'implantation de nombreux lotissements est intensifié et amélioré, notamment en 1985.

Parallèlement à l'arrivée du courant électrique, depuis 1936, s'est créé à l'instar des communes, le syndicat d'Electrification. Son siège est alors à Tartas.

Depuis 1980, ce syndicat a pris en charge l'entretien du réseau public, en plus de ces prérogatives normales : travaux d'investissement des circuits d'alimentation électrique.

Actuellement son siège est à Mont de Marsan.

En 1935, l'exploitation du réseau est soumise aux Contrôleurs d'Energie Electrique sous l'administration des Ponts et Chaussées.

Depuis 1946, l'E.D.F. s'est substitué à toutes les entreprises privées de production, de transports et de distribution d'électricité.

LA FORET

C'est Brémontier, qui au début du 18ème siècle, pour fixer les dunes, devait planter de pinèdes et genêts, notre département. Notre Commune devait participer à cet ouvrage.

Déjà en 1799, le mauvais entretien du canal de Pinsolle avait entraîné des inondations du pignada.

En 1855, le Maire décide de faire résiner les pins, de procéder à l'exploitation par Régie Municipale et donne un avis défavorable quant à la soumission au régime foncier.

Le projet ne verra le jour qu'en 1865, car les Landes communales sont toutes jeunes (180 ha semés en 4 ans). Une somme de 250 F sera allouée pour acheter les matériaux.

La première vente d'éclaircissage se déroule en 1888 ; 1 220 pins sont marqués au marteau C.A. par le garde-champêtre et les résiniers. C'est à partir de 1907 qu'ils seront marqués à la hache. La seconde vente aura lieu en 1891 : elle concerne 3 545 pins, également d'éclaircissage.

Depuis, chaque année, diverses coupes ont lieu. Cela permet de dégager quelques subsides, utilisés au développement d'AZUR.

En 1907, la superficie de la forêt communale est supérieure à 220 ha.

Vu l'état satisfaisant de la forêt, les membres du Conseil Municipal, tous propriétaires, se refusent à créer des pare-feux.

Débroussaillage des sous-bois, depuis 1924, était confié à l'entreprise Bonnefont de Gourbera.

Toutefois des incendies importants devaient se déclarer les 26-27-28 juillet 1929 et un autre au "Peyneugue" en 1938. Mais ce sont les sinistres de la Haute-Lande en 1949 qui devaient entraîner une meilleure protection de la forêt.

Depuis 1905, la Commune d'Azur possédait une pompe à incendies, manoeuvrée par 6 hommes et 50 seaux de toile (coût 1100F). Le hangar qui les abrite est situé dans la cour de l'école, a été construit par l'entreprise Daleau en 1906 (300 F).

En 1950, un camion GMC était acheté. Il existe toujours et il a été rénové en 1980.